

# SCOT 2040

**Projet d'Aménagement et de  
Développement Durable :**  
Pour un développement maîtrisé  
et équilibré



**MÂCONNAIS  
SUD BOURGOGNE**

Pôle d'équilibre Territorial et Rural



## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est une opportunité pour répondre aux besoins et enjeux d'un territoire, plutôt, comme on l'entend parfois, qu'une contrainte supplémentaire. Si nous souhaitons maîtriser les évolutions de notre cadre de vie, nous devons partager une vision commune et bâtir un projet collectif, à une échelle qui nous donne de réels moyens d'action.



Nous, élus du Mâconnais Sud Bourgogne, issus des 121 communes et 4 intercommunalités, avons construit ensemble, au cours de l'année 2021, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ce projet a fait l'objet d'une cinquantaine de réunions de travail et de concertation. Il a donné lieu à débat lors de la réunion du comité syndical du 8 février 2022.

Afin que chacun puisse s'appropriier plus facilement ce document, je vous en livre ici une synthèse. Je vous rappelle que le fil conducteur de notre projet est la recherche du bien-être pour la population, à l'horizon 2040. Cet objectif est décliné en 3 thèmes que je vous invite à relire :

- les modes de vie : un mode de développement sain, épanouissant et durable,
- le cadre de vie : un socle naturel et paysager préservé, des lieux de vie et de travail de qualité,
- les conditions de vie : un territoire résilient et agréable à vivre.

N'hésitez pas à faire connaître ce document autour de vous. Dans les prochains mois, les moyens de sa mise en œuvre seront déterminés dans le cadre du document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Christine Robin,  
Présidente du PETR Mâconnais Sud Bourgogne

## SOMMAIRE

4	Le PADD au cœur du SCoT
5	Le Mâconnais Sud Bourgogne, un territoire à préserver
7	Les modes de vie : un mode de développement sain, épanouissant et durable
9	Conforter des pôles de vie dynamiques
10	Offrir un emploi durable et stable
12	Renforcer la cohésion sociale et les lieux de vie
15	Le cadre de vie : un socle naturel et paysager préservé, des lieux de vie et de travail de qualité
16	Préserver le patrimoine naturel et les paysages
19	Offrir un habitat de qualité adapté à tous les habitants
20	Offrir un cadre de travail de qualité
23	Les conditions de vie : un territoire résilient et agréable à vivre
24	Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique
25	Créer un environnement sain et durable
27	Agir sur les mobilités pour améliorer les conditions de vie

## Le PADD, au coeur du SCoT

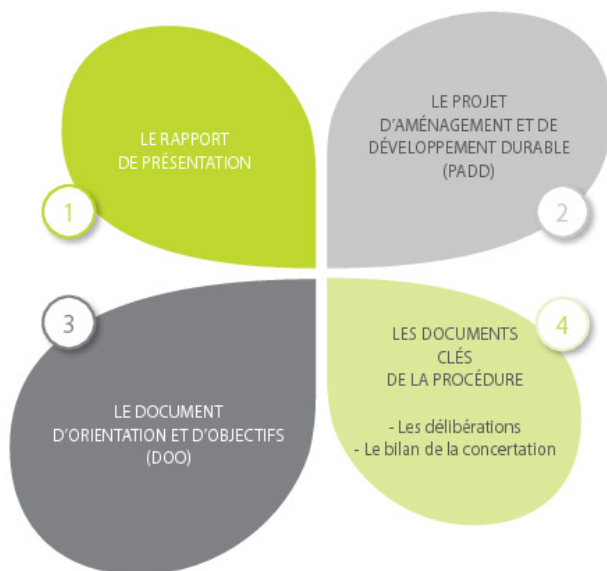
Le PADD a une position centrale dans l'élaboration du SCoT : il se nourrit du diagnostic et de l'état initial de l'environnement ; il est mis en oeuvre grâce aux règles qui constituent le document d'orientations et d'objectifs (DOO). C'est également la clé de voûte du SCoT, car il formalise le projet que les élus choisissent pour leur territoire.

Plus précisément, le PADD est une réponse aux enjeux du territoire mis en évidence par le diagnostic. C'est un document politique et stratégique, élaboré sous la responsabilité des élus : il fixe des objectifs, des priorités, et un

niveau d'exigence.

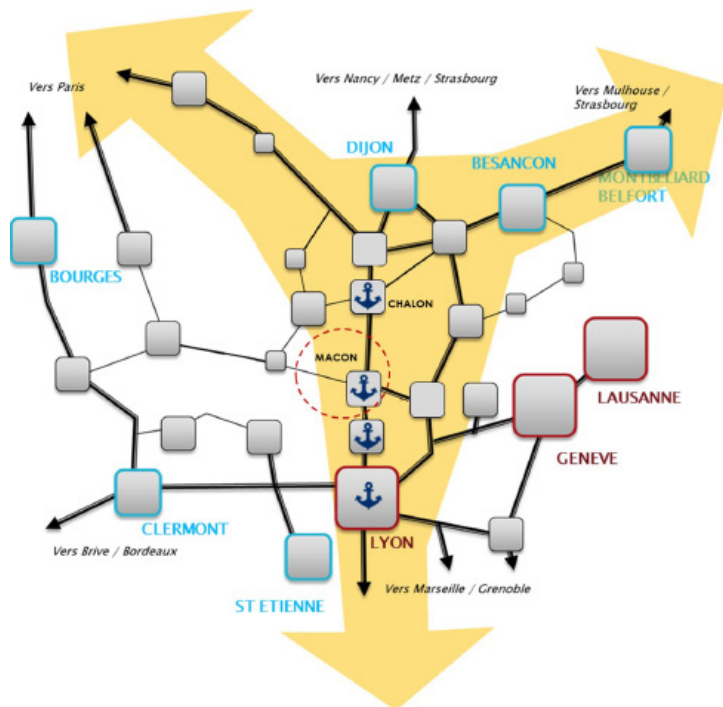
Pour élaborer le PADD, il est essentiel de s'appuyer sur un fil conducteur choisi par les élus. Il permet de bâtir un projet, clair, cohérent, compréhensible par tous, qui donne du sens. Les élus de notre territoire ont choisi le bien-être : comment mieux vivre en Mâconnais Sud Bourgogne à l'horizon 2040 ?

Enfin, le PADD découle d'une vision prospective : les décideurs doivent se projeter dans l'avenir, à un horizon de 20 ans. La réflexion peut s'appuyer sur des scénarios pour l'avenir et le choix d'une stratégie.



Les documents du SCoT

## Le Mâconnais Sud Bourgogne, un territoire attractif à préserver



Le territoire du SCoT bénéficie d'atouts importants, soulignés dans le diagnostic, que les élus souhaitent durablement préserver et mettre en valeur.

**Il s'agit d'abord d'équilibrer le développement urbain.** Mâcon, Tournus : nos principales villes attirent moins d'habitants que le reste du territoire, alors qu'elles concentrent de nombreux emplois, équipements et services. A la différence, les zones pavillonnaires se développent dans les périphéries, mettant les espaces naturels et agricoles sous pression et générant des problèmes de mobilités.

**Ensuite, les atouts économiques du territoire doivent être valorisés.** Avec 55 000 m<sup>2</sup> de locaux économiques construits chaque année, notre territoire est attractif. L'agriculture et le tourisme occupent également une place essentielle, mais la concurrence du développement urbain interroge.

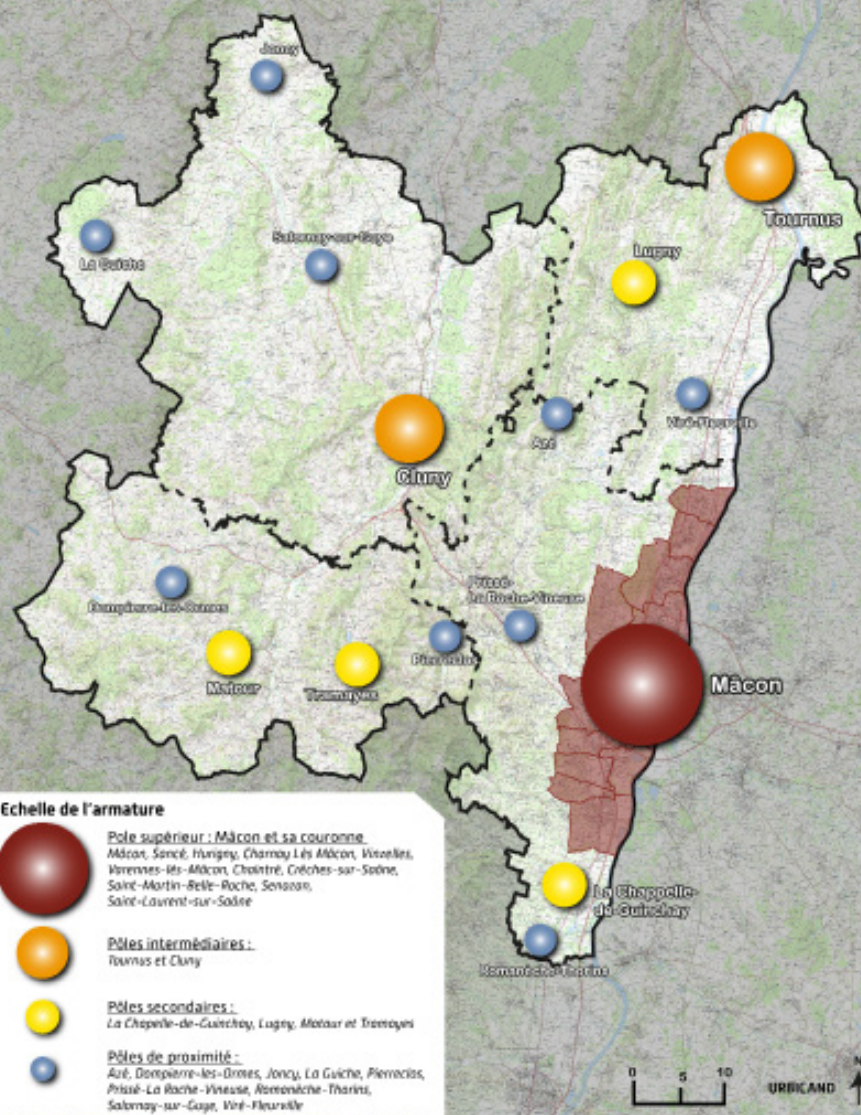
**Enfin, il faudra préserver notre environnement et nos paysages.** Nos paysages remarquables participent à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire. Mais ce patrimoine est fragilisé par l'urbanisation. Parallèlement, nos consommations d'énergie génèrent des coûts importants pour les ménages et l'environnement.



## Les modes de vie

Un mode de développement sain,  
épanouissant et durable

## ARMATURE TERRITORIALE





## Conforter des pôles de vie dynamiques

Le territoire du Mâconnais Sud Bourgogne connaît une dynamique démographique positive de l'ordre de +0,4 % par an depuis 2007. A l'horizon 2040, l'objectif sera de **conforter cette dynamique démographique, en visant une croissance de +0,7% par an**. Le but est de maintenir une croissance démographique sur l'ensemble du territoire en trouvant un équilibre adapté à la réalité des territoires et en renforçant les polarités, dont certaines (Mâcon, Tournus) sont fragilisées depuis plusieurs années.



Il s'agit également de **renforcer la proximité entre l'offre de services et d'équipements et les populations du territoire**. L'objectif fixé est d'assurer à la population l'accès à l'ensemble des services et équipements dont elle a besoin, concourant également à limiter l'utilisation de la voiture individuelle pour des trajets pouvant être réalisés par des modes actifs. Au-delà des polarités principales, le maintien et le développement des services et équipements de proximité sont à encourager dans l'ensemble des villages.

Pour assurer le bien-être de ses habitants, le territoire se doit d'être en mesure de leur assurer une bonne santé, en **maintenant une offre de services de santé sur l'ensemble du territoire**.

Enfin, **l'amélioration de la desserte numérique, pour accompagner les transitions** (sociale, écologique, etc.), est une orientation forte du projet de SCoT. Couverture numérique Très Haut Débit, en cohérence avec le Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN) et développement des usages du numérique sont des enjeux majeurs pour maintenir la qualité de vie sur le territoire.

## Offrir un emploi durable et stable

Les élus souhaitent affirmer des objectifs forts de **soutien de l'emploi au niveau des pôles d'emploi structurants** (Mâcon - ville-centre et couronne, Tournus et Cluny).

Ce renforcement passera par différents leviers en matière d'aménagement :

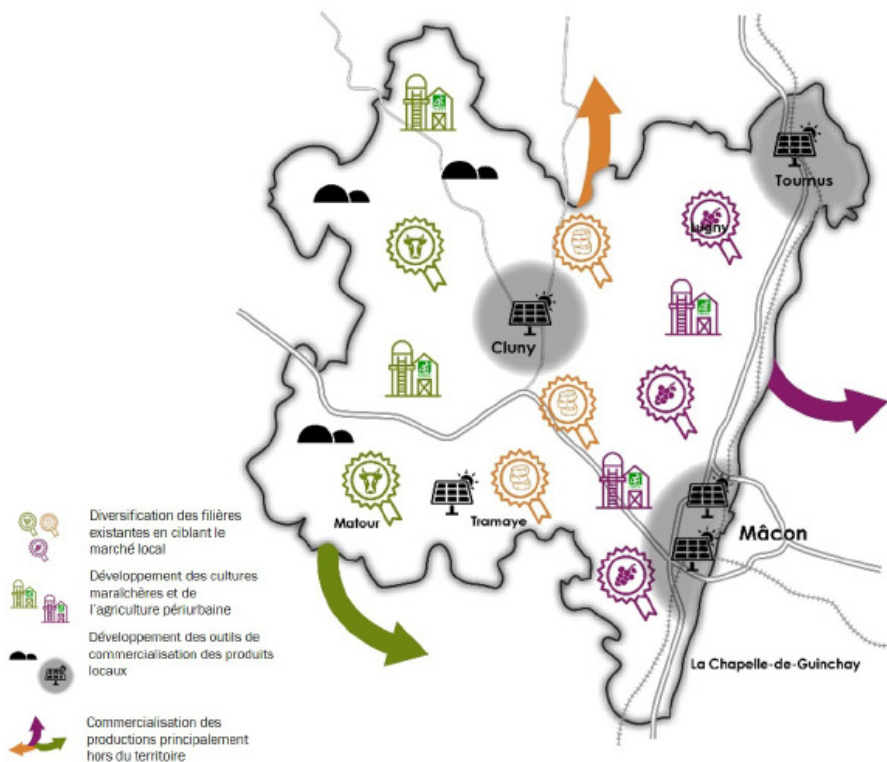
- La poursuite d'une politique d'offre foncière pour l'accueil des activités économiques,
- Le développement de l'offre immobilière d'entreprises (pépinières, mise en réseau, etc.),
- La modernisation et la qualification des espaces économiques existants,
- La reconquête des friches économiques,
- La recherche d'une forte qualité des espaces économiques dans une logique d'excellence et d'attractivité.

Le **développement de l'emploi en milieu rural** représente également un enjeu important pour conserver des bassins de vie dynamiques et attractifs à l'horizon 2040, avec en particulier le développement de politiques d'animation et d'aménagement adaptées au contexte rural (développement du télétravail, accueil d'entreprises dans les centralités villageoises, accompagnement à la reprise des exploitations agricoles, etc.).

Maintenir l'emploi rural demandera également de renforcer les activités d'exploitation de ressources. En ce sens, il faudra accompagner les mutations des filières agricoles, viticoles et forestières, en prenant en compte les impacts du changement climatique, et en développant la production d'énergie locale (énergies renouvelables en particulier).

Pour **préserver la bonne fonctionnalité des espaces agricoles**, les orientations sont affirmées à l'échelle du SCoT :

- Protéger les espaces qualitatifs et stratégiques (secteurs AOC, plaine de Saône, ...),
- Offrir des capacités d'accueil de nouveaux bâtiments ou aménagements agricoles,
- Faciliter les déplacements d'engins agricoles,
- Limiter les zones de contact entre agriculture et urbanisation,
- Placer la question de la ressource en eau au cœur des débats,
- Accompagner l'adaptation des filières aux enjeux écologiques et paysagers.



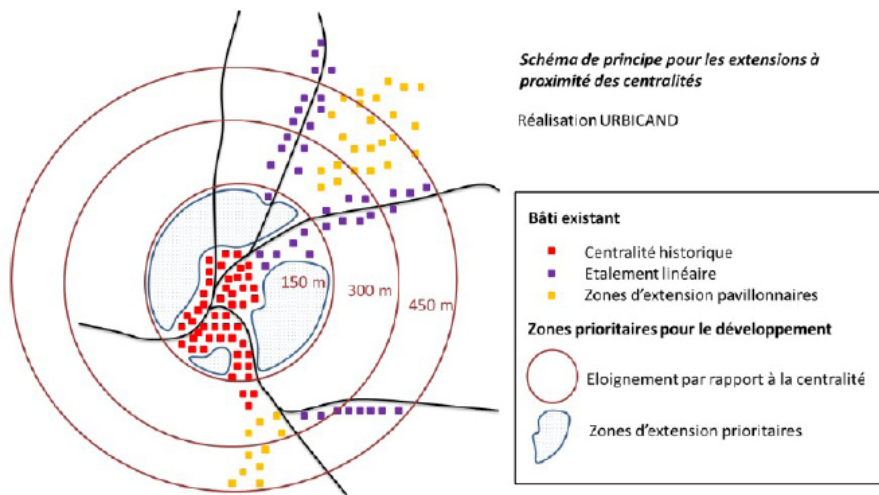
### Orientations générales pour la valorisation des ressources locales



Enfin, l'économie touristique représente un secteur d'activité et d'emplois non négligeable sur le territoire du SCoT. Les élus souhaitent **conforter les dynamiques touristiques** en aménageant qualitativement les sites, en préservant les paysages et en aménageant des réseaux pour la randonnée et le cyclotourisme.

## Renforcer la cohésion sociale et les lieux de vie

Afin de limiter l'étalement urbain des dernières décennies, qui a produit une forte consommation foncière et un allongement des distances, **le SCoT vise à renforcer les centralités.**



Les nouveaux projets devront donc se faire en priorité à l'intérieur des centralités ou à proximité. Cette tendance est déjà à l'œuvre avec les projets de revitalisation, notamment à Mâcon et Tournus.

**Comment renforcer les centralités ?** Il s'agira de s'appuyer sur leurs atouts en confortant la pluralité de fonctions qu'elles remplissent.



### Fonction économique

Conserver une fonction d'emploi et de lieu d'échanges



### Fonction identité

Créer un attachement, un point de repère, une fierté



### Fonction habitat

Proposer un habitat adapté aux nouveaux besoins résidentiels



### Fonction services

Répondre à des besoins non-marchands

### Où ?

Coeur de ville de Mâcon

Centralités des quartiers et communes dans la couronne de Mâcon

Cluny et Tournus

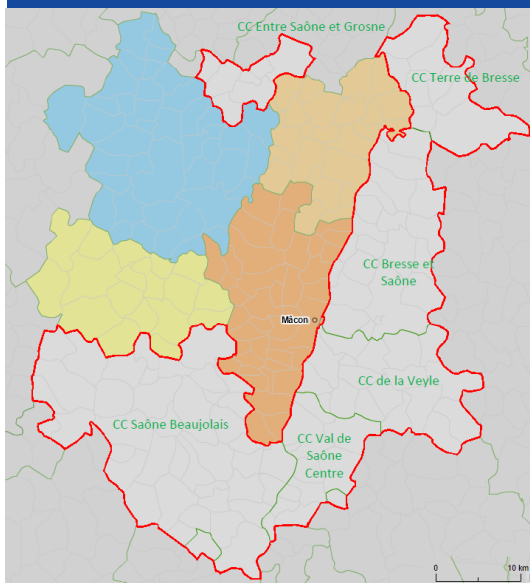
Pôles secondaires et de proximité

Centralités villageoises

Pour renforcer les centralités, le SCoT affirme la **volonté de valoriser la dimension humaine des aménagements urbains et villageois**, en favorisant des architectures de qualité, des services de proximité, des rues habitées, des espaces publics pacifiés, avec une présence végétale accrue.

Enfin, c'est par la **mise en œuvre de projets de réhabilitation, de reconversion ou d'intensification urbaine** que les centralités pourront accueillir des habitants, des entreprises, des commerces dynamiques et des espaces publics attractifs (reconquête des tissus anciens, adaptation du bâti, mobilisation du foncier non-bâti).

## Équilibrer l'offre commerciale sur le territoire



Zone de chalandise de l'agglomération de Mâcon

Sur le plan commercial, la spécificité du Mâconnais Sud Bourgogne est son large rayonnement. La zone de chalandise de Mâcon compte 2 fois plus d'habitants que le périmètre du SCoT. L'équipement commercial doit s'analyser à l'aune de ce potentiel.

Les dernières années ont vu les grandes surfaces se multiplier, de même que les friches commerciales (+ de 5 000 m<sup>2</sup> sur le territoire), une prolifération de commerces en-dehors des centralités, un éloignement des espaces commerciaux des lieux d'habitation. Tout cela a fragilisé les centres-villes, renforcé l'usage de la voiture et entraîné une artificialisation

importante des espaces naturels et agricoles.

**A travers le SCoT, les élus souhaitent affirmer plusieurs objectifs d'aménagement du territoire :**

- Affirmer les centres-villes et centres-bourgs comme les espaces prioritaires de création et de développement de commerces.
- Limiter le développement du commerce en dehors des centres et les concentrer dans les secteurs d'implantation périphérique (SIP) identifiés, en respectant les enjeux environnementaux.
- Améliorer les déplacements au sein des zones commerciales.



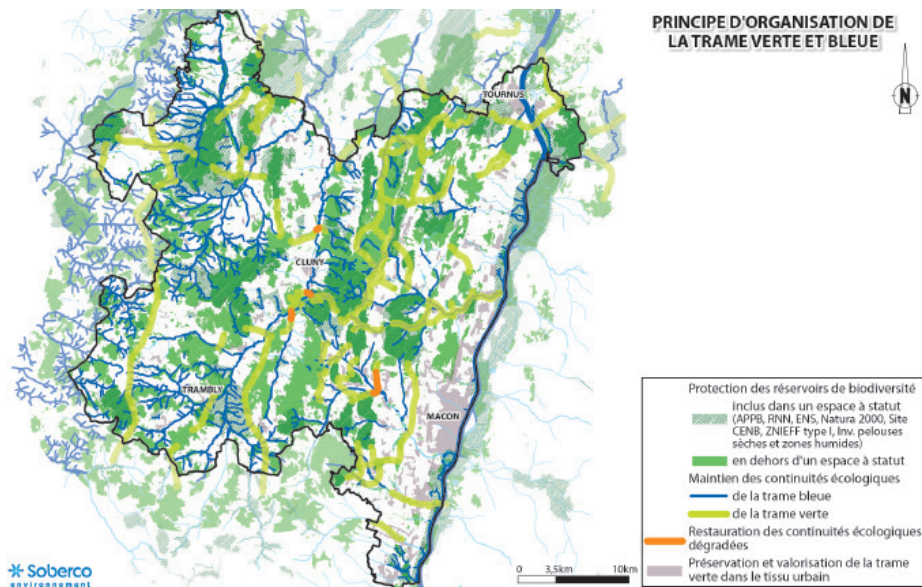
## Le cadre de vie

Un socle naturel et paysager  
préservé, des lieux de vie et de  
travail de qualité

## Préserver le patrimoine naturel et les paysages

Le territoire présente une **grande richesse de milieux naturels**. Protéger cette trame verte et bleue apparaît comme un objectif fort pour le territoire, affirmé par les élus.

### → Protéger les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques



La priorité concerne la **protection des espaces naturels remarquables** faisant l'objet d'une reconnaissance par un statut, considérés comme des réservoirs de biodiversité (vallée de la Saône, certains massifs forestiers, roches de Solutré et Vergisson, bocage clunisien, pelouses sèches sur la côte mâconnaise, milieux humides de la Saône, de la Guye, de la Grosne et de leurs affluents).

Il s'agit également de protéger les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, intégrant les berges, les ripisylves et les milieux humides. Côté Clunisien, l'objectif est de préserver, voire restaurer le bocage.

### → Préserver et valoriser les éléments de nature ordinaire



Le patrimoine naturel concerne également les espaces urbains et villageois ou en périphérie immédiate : valorisation des haies bocagères et alignements d'arbres, préservation des ceintures péri-villageoises, valorisation des îlots de nature, à concilier avec les enjeux de densification. Un juste équilibre doit être trouvé entre espaces verts et densification en milieu urbain.



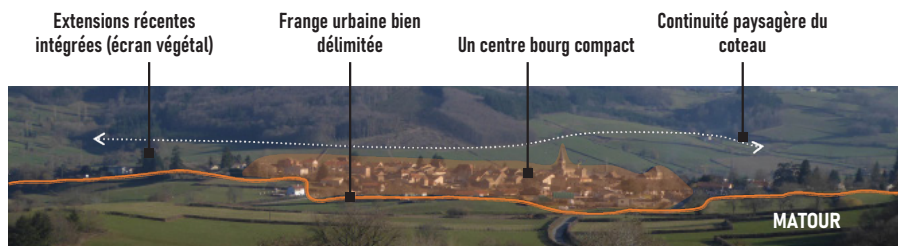
## → Préserver et valoriser la qualité des paysages

L'étalement urbain a eu un impact important sur la qualité des grands paysages, en particulier dans les secteurs les plus dynamiques qui ont accueilli un développement soutenu. Les élus souhaitent que **la qualité architecturale et l'intégration paysagère des nouvelles constructions soient améliorées au cours des prochaines années** (respect des tissus urbains historiques, traitement qualitatif des lisières urbaines, diversification des formes bâties pour les opérations nouvelles et la production d'opérations plus denses).

De la même manière, le traitement des entrées et traversées de villes et villages représente un objectif important.

La qualité des paysages représente un atout fondamental pour l'attractivité du territoire et le bien-être de ses habitants. Le SCoT se donne pour objectifs de :

- **Protéger les points de vue remarquables** et visuellement exposés, dont la qualité des silhouettes paysagères,



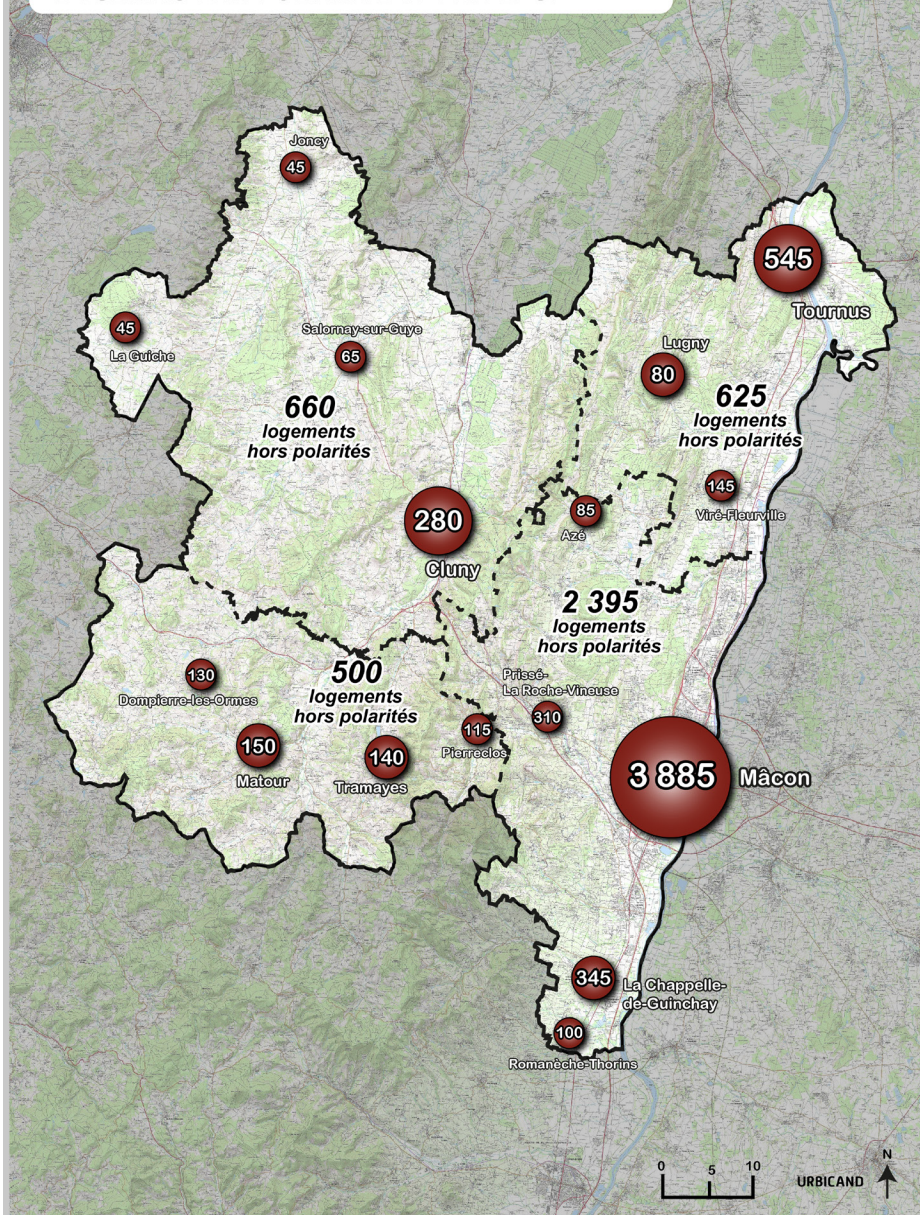
- **Maintenir la diversité des paysages**, en veillant à limiter leur uniformisation et leur simplification, et préserver le patrimoine bâti.



## → Retraiter les espaces paysagers dégradés

Dans les **secteurs dégradés** ou concernés par des pressions plus fortes, l'objectif défini dans le SCoT est double : redoubler de vigilance par rapport à la qualité des nouveaux aménagements, reconquérir les espaces dégradés.

## OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS DÉCLINÉS PAR POLARITÉ ET PAR EPCI



## Offrir un habitat de qualité adapté à tous les habitants

Il s'agit d'abord d'**organiser une production de logements équilibrée pour répondre à l'ambition démographique du territoire**, qui est de croître de 0,7 % par an à l'horizon 2040. Cela équivaut à produire 10 650 logements entre 2021 et 2041.

La carte ci-contre précise les besoins par EPCI. Afin de faciliter la déclinaison de ces objectifs à l'échelle des PLU et PLUi, **le SCoT précise les équilibres fonciers par intercommunalité** :

EPCI concerné	Objectif de production de logements 2021 / 2041	Besoins fonciers habitat 2021/2031	Besoins fonciers habitat 2031/2041
Mâconnais Beaujolais Agglomération	7 125	82 ha	66 ha
CC du Clunisois	1 025	22,5 ha	19 ha
CC du Mâconnais Tournugeois	1 395	26,5 ha	24 ha
CC Saint Cyr Mère Boitier	1 035	14 ha	12 ha
TOTAL	10 650	145 ha	120 ha

Les élus souhaitent permettre à tous les habitants de **trouver un logement adapté à leurs besoins sur le territoire**, pour maintenir une structure démographique équilibrée (offre locative, petits logements, logements adaptés pour les personnes âgées, logements plus grands pour les familles, accession, etc.). L'offre en logements abordables est également à renforcer, conformément aux exigences de la loi SRU.

Dans le cadre de la reconquête des centralités et de la lutte contre l'étalement urbain, il faudra **favoriser la production de nouveaux logements sans consommation foncière**. Les principes de développement suivants sont affirmés :



1/3 de production sans foncier (rénovations, démolitions / reconstructions, divisions parcellaires)



1/3 de production dans les espaces libres au sein des enveloppes urbaines (dents creuses, enclaves)



1/3 de production en extension des enveloppes urbaines (artificialisation)

Via la diversification des formes urbaines et la reconquête des tissus bâtis, **la densité moyenne minimum des projets devra augmenter**.

- Mâcon : 35 log/ha
- Couronne de Mâcon : 30 log/ha
- Tournus, Cluny : 20 log/ha
- Pôles secondaires de proximité : 15 log/ha
- Villages : 12 log/ha



L'accueil d'activités économiques a représenté une source importante de consommation d'espace au cours des 10 dernières années (15 ha/an en moyenne). Bon nombre de ces espaces sont aujourd'hui vieillissants.

Les élus souhaitent une **reconquête des espaces existants pour les rendre plus attractifs tout en réduisant l'artificialisation pour l'activité**. L'ambition affichée est de diminuer de 40 % la consommation d'espace économique, notamment commerciaux, soit au maximum 145 ha sur la période 2021-2041.

A noter, l'offre d'accueil au niveau de l'axe structurant de la RCEA, au niveau de Saint Cyr Mère Boitier, sera favorisée.

EPCI concerné	Besoins fonciers 2021/2031	Besoins fonciers 2031/2041	Tendance depuis 2006
Mâconnais Beaujolais Agglomération	60 ha	60 ha	12,7 ha
CC du Clunisois	5 ha	5 ha	0,4 ha
CC du Mâconnais Tournugeois	7,5 ha	7,5 ha	1,1 ha
CC Saint Cyr Mère Boitier	7,5 ha	7,5 ha	0,9 ha

Pour atteindre ces objectifs, le SCoT identifie **plusieurs leviers à actionner** :

- Inventorier puis activer la reconquête des grandes friches économiques.
- Réhabiliter les friches isolées, mobiliser les terrain vacants ou délaissés.
- Promouvoir une certaine densité du bâti économique dans les zones d'activités.

Au-delà des objectifs quantitatifs, **les élus ambitionnent d'engager les sites économiques dans une démarche plus qualitative**, afin de lutter contre une obsolescence trop rapide et se différencier des offres concurrentes. Pour cela, il faudra intégrer les espaces d'activités dans leur environnement (végétalisation, hauteur, éclairage, etc.), promouvoir une haute qualité environnementale, optimiser les services aux entreprises (numérique, offre foncière sur mesure, etc.), encourager la mutualisation des espaces (parkings, ...) et améliorer l'accessibilité de ces lieux pour tous les modes de déplacement, afin de réduire la dépendance à la voiture.


## Poursuivre le développement de l'immobilier économique dans les tissus urbains

Les activités insérées dans la ville participent à la vie de proximité et sont facteurs d'animation à l'échelle du quartier, du centre-bourg ou du centre-ville. Les activités compatibles avec l'habitat (tertiaire, services, petit artisanat) gagneront à être maintenues et implantées en priorité dans ces zones. Pour cela, il faudra développer :

- L'offre tertiaire de type bureaux
- Les équipements de type pépinières d'entreprises
- Les espaces de coworking et les tiers-lieux







# Les conditions de vie

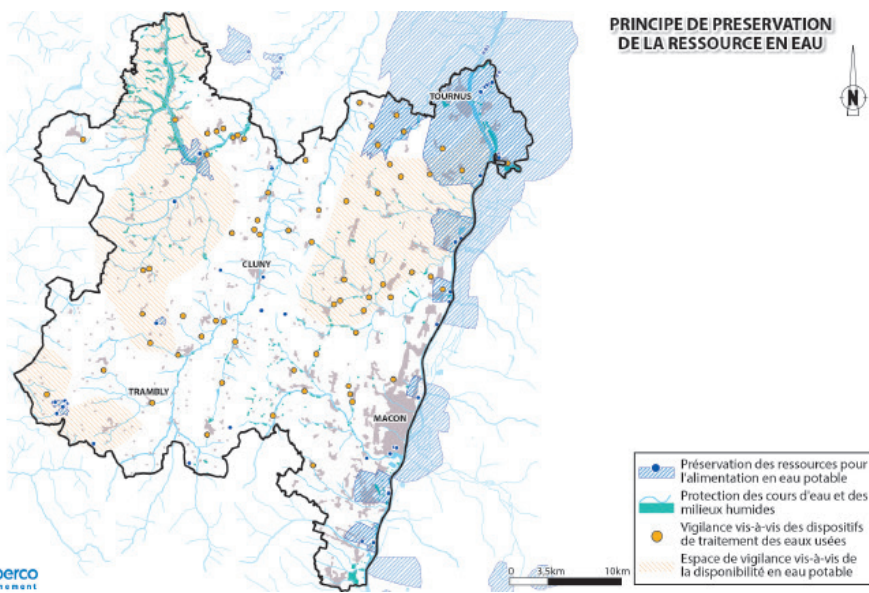
## Un territoire résilient et agréable à vivre

## Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique

L'objectif du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) vise la **neutralité carbone d'ici 2050**. Pour cela, les élus du Mâconnais Sud Bourgogne agissent sur 3 leviers :

- Favoriser une **mobilité alternative** (covoiturage, chemins de fer, mobilités douces,...),
- **Réduire les besoins énergétiques** liés au chauffage (mieux isoler l'habitat et les lieux de travail, architecture bioclimatique, ombres portées, etc.),
- **Limiter la dépendance aux énergies fossiles en produisant de l'énergie renouvelable**. En 2020, elle ne représentait que 3% des consommations énergétiques, contre 9% à l'échelle régionale (photovoltaïque sur les toits, centrales solaires au sol sur les friches, etc.).

**La ressource en eau, fragile sur le territoire, doit être protégée.** Sa disponibilité tend à diminuer. Il est primordial que le développement envisagé soit en adéquation avec la capacité du territoire à assurer l'alimentation en eau potable des futurs habitants et des activités. Des mesures doivent être prises : réserves, stockage et réemploi des eaux pluviales, réduction de l'imperméabilisation des sols, etc. A ce titre, le Val de Saône constitue un espace stratégique qui doit être préservé. L'assainissement des eaux usées est aussi un enjeu majeur.





Enfin, dans un contexte où **les aléas climatiques se renforcent, prévenir les risques** (inondations, sécheresses, radon, transport de matières dangereuses, ...) devient indispensable. Plusieurs éléments sont à anticiper : choix de positionnement des sites à urbaniser, préservation des milieux humides, en particulier ceux qui traversent les zones urbanisées, protection des éléments naturels qui régulent le ruissellement des eaux, désimperméabilisation des zones d'activités, industrielles et commerciales.

## Créer un environnement sain et durable

La **lutte contre l'artificialisation des sols** représente un enjeu primordial à l'horizon 2040. 825 ha ont été artificialisés entre 2007 et 2018, dont 2/3 étaient des espaces agricoles productifs.

➔ **D'ici 2050, il faudra viser zéro artificialisation nette, conformément aux dispositions du SRADET Bourgogne Franche Comté.**

Le SCoT prévoit de le faire en 2 temps.

	Consommation 2007 - 2019	Plafond de consommation d'espace 2022- 2031	Plafond de consommation d'espace 2031- 2040
Habitat	39 ha/an	14,5 ha/an	12 ha/an
Economie (hors bâti agricole et ENR)	15 ha/an	8 ha/an	6,5 ha/an
Equipements et infrastructures	9,5 ha/an	2 ha/an	1,5 ha/an
TOTAL	63,5 ha/an	24,5 ha/an	20 ha/an

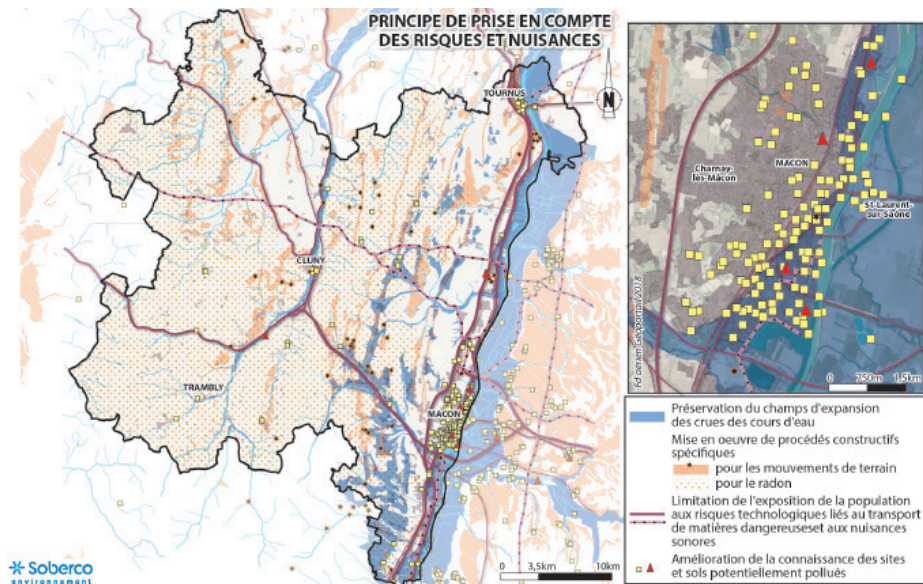
Cette réduction passera par des efforts accrus en matière de reconquête des espaces déjà artificialisés et par une optimisation foncière des projets, que ce soit pour l'habitat ou le secteur économique.

Pour ce qui concerne les terres agricoles, il s'agira de préserver les espaces stratégiques pour les filières. Quant aux espaces à valeur environnementale et paysagère, ils devront être protégés. Les élus seront particulièrement vigilants pour **trouver le bon équilibre entre la densification des zones urbaines et la préservation de certains espaces au sein de ces zones** (espaces paysagers, trame verte urbaine et villageoise, vergers et jardins ouvriers, par exemple).

## Développer une alimentation de qualité et de proximité

Les élus souhaitent faciliter le développement des projets d'alimentation locale, avec le développement de productions diversifiées (maraîchage, arboriculture, ...), le soutien des projets de transformation locale et de commercialisation des produits locaux, la structuration de la demande, notamment celle de la restauration collective.





Créer un environnement sain passe également par **la sauvegarde de la qualité de l'air, de l'ambiance sonore et de l'eau**. Le trafic routier demeure la première source de nuisances sonores et de pollution atmosphérique (autoroute A6, RCEA, RD906). Les industries et activités potentiellement polluantes sont aussi nombreuses. Dans ce cadre, plusieurs objectifs sont déclinés : renforcement de la prise en compte du bruit dans l'aménagement du territoire, apaisement de la circulation automobile, prise en compte des sites potentiellement pollués dans le choix de développement, en particulier de l'habitation.

Ensuite, dans un contexte général de réduction des extractions alluvionnaires, de nouveaux besoins vont apparaître sur la roche massive pour se substituer à cette ressource. Or le territoire revêt une importance non négligeable dans l'approvisionnement en matériaux de la Saône-et-Loire (40% du granulat éruptif et 20% du granulat calcaire du département). Les **richesses du sol et du sous-sol de l'ensemble du territoire doivent être préservées**. L'objectif est de **permettre le développement des activités d'extraction dans le respect des sensibilités environnementales et paysagères** qui existent sur le territoire.

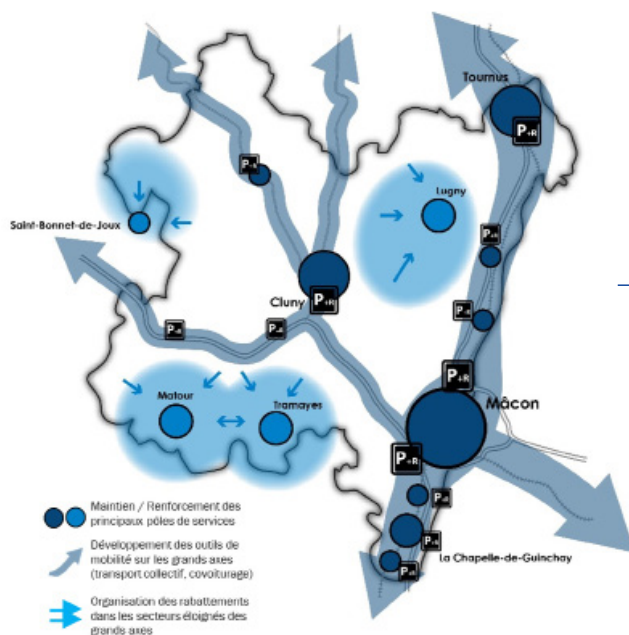
Enfin, en matière de gestion des déchets, le territoire est relativement bien équipé et les unités de traitement et de stockage des déchets présentent des capacités suffisantes pour permettre le traitement des déchets supplémentaires générés par le développement.

## Agir sur les mobilités pour améliorer les conditions de vie

L'un des premiers objectifs du SCoT est d'**assurer la cohérence de l'aménagement du territoire pour ne pas générer des besoins superflus et une augmentation des distances de déplacements.**

Les leviers qui pourront être mobilisés sont de deux ordres :

- La stratégie d'accueil des habitants et des entreprises doit permettre de réduire les temps et les distances de déplacement.
- L'aménagement des espaces publics, dans les villes et villages, doit donner la priorité à des espaces partagés et accessibles, pour favoriser les différents modes de transport.



Le SCoT fixe un objectif central de **développement des pratiques alternatives à l'usage individuel de la voiture**, avec des objectifs différenciés selon les secteurs :

- **Polarité urbaine de Mâcon** : renforcer la place des modes alternatifs dans la polarité urbaine, où la densité est la plus importante (transports collectifs, aménagement de parkings aux principales entrées, aménagements favorables aux mobilités douces). L'aménagement du pôle gare de Mâcon est un enjeu très important.

### → **Axe Val de Saône (Tournus - Mâcon - Belleville-sur-Saône) :**

Offrir des alternatives à la voiture individuelle pour éviter la congestion des axes Nord-Sud (conforter l'offre ferrée existante, transport collectif routier, solutions de covoiturage).

→ **Axe Montceau-les-Mines - Clunys - Mâcon et Bourg-en-Bresse - Mâcon** : proposer des outils et solutions de mobilité (transports collectifs routiers et développement du covoiturage).

Enfin, à l'horizon 2040, il sera nécessaire de développer les mobilités douces et actives au sein de chaque agglomération et village.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU CLUNISOIS

14 417  
HABITANTS

447  
km<sup>2</sup>

42  
COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU MÂCONNAIS TOURNEUOIS

16 390  
HABITANTS

218  
km<sup>2</sup>

24  
COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
ST CYR MÈRE BOITIER ENTRE  
CHAROLAIS ET MÂCONNAIS

8 237  
HABITANTS

258  
km<sup>2</sup>

16  
COMMUNES

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MÂCONNAIS BEAUJOLAIS  
AGGLOMÉRATION

77 947  
HABITANTS

298  
km<sup>2</sup>

39  
COMMUNES

PETR MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

117 000  
HABITANTS

1 221  
km<sup>2</sup>

121  
COMMUNES

Source INSEE : estimation au 1er janvier 2022



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Mâconnais Sud Bourgogne  
Espace de la Verchère - 367, Chemin de la Verchère - 71850 - Charnay-lès-Mâcon  
03 85 20 91 10 - [contact@maconnais-sud-bourgogne.fr](mailto:contact@maconnais-sud-bourgogne.fr)  
[www.maconnais-sud-bourgogne.fr](http://www.maconnais-sud-bourgogne.fr)